Cercle de fermières Saint-Gilbert

www.cfqstgilbert.org

Fière de notre Histoire!

Le thème 2024-2025 des CFQ!

Prochaine réunion mensuelle

C'est sous le thème « Travaillons en équipe avec nos membres » que notre année fermières débute ses activités avec la réunion mensuelle d'octobre qui se tiendra :

Mercredi le 8 octobre 2025
À 19h30
Dans notre local.

Divers sujets à discuter….

Lors de cette réunion, il sera discuté des choix d'ateliers à proposer pour l'automne et l'hiver à venir. D'ici là, merci mesdames de penser à ce qui pourrait être d'intérêt pour l'apprentissage de nouvelles techniques de tricot, broderie, tissage, bricolage et autres.

Comme certains montages de métiers à tisser sont à prévoir, pour cela aussi, vos idées sont attendues en ce qui concerne : choix des pièces, fibres, couleurs, etc..

Au plaisir de se rencontrer à notre rendez-vous mensuel d'octobre!

Élaine Loranger, responsable des communications

100 ans de savoir à partager

À L'AGENDA

Prochaine séance du conseil :
Jeudi 2 octobre

Collecte des encombrants :
17 septembre

Période de réception des candidatures :
19 septembre au 3 octobre

Retrouvez-nous sur le Web et suivez-nous sur Facebook!

www.saint-gilbert.ca

Le Gilbertain

Septembre 2025

Vous avez de belles photos de paysages Gilbertain, de votre résidence ou d'événements de la Municipalité ?

Transmettez-les à info@saint-gilbert.ca. Elles pourraient nous servir pour la page Facebook, le site Web et le Gilbertain!

À lire ce mois-ci :

- **Appel de soumissions pour le déneigement**
- **Avis public d'élection**
- **Ramonage de cheminée : offre de la CDESG**

Municipalité de Saint-Gilbert
110, rue Principale
Saint-Gilbert (Qc) G0A 3T0

Tél. : 418 268-8194
info@saint-gilbert.ca

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Municipalité de Saint-Gilbert **Date du scrutin : 2 novembre 2025**

Par cet avis public, Mylène Robitaille, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1. **Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :**

   Poste de mairesse ou de maire
   Poste de conseillère ou conseiller 1 — Poste de conseillère ou conseiller 2
   Poste de conseillère ou conseiller 3 — Poste de conseillère ou conseiller 4
   Poste de conseillère ou conseiller 5 — Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute **déclaration de candidature** à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants : **Du 19 septembre au 3 octobre 2025**

   Horaire

Mardi	9h00 à 12h00	13h00 à 16h00
Mercredi	9h00 à 12h00	13h00 à 16h00
Jeudi		13h00 à 17h00

   Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9h00 à 16h30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote localisé dans la salle communautaire au 110 rue Principale, aux dates et aux heures suivantes :

   - Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre 2025 de 10h00 à 20h**
   - Jour du vote par anticipation : **dimanche 26 octobre 2025 de 12h à 20h**

   Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 15 octobre à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **Claudette Gignac**.

5. Aucun adjointe ou adjoint n'a été désigné pour recevoir les déclarations de candidature.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

   Présidente d'élection : Mylène Robitaille
   110 rue Principale, Saint-Gilbert (Québec) G0A 3T0
   mylene.robitaille@saint-gilbert.ca
   418 268-8194 poste 101

Donné à Saint-Gilbert, ce 10e jour de septembre 2025

Mylène Robitaille
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE SOUMISSION
DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE
SAISON 2025-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée;

Que la Municipalité de Saint-Gilbert demande des soumissions pour le déneigement des bornes d'incendie situées sur le territoire de la municipalité pour la saison 2025-2026.

Clauses d'exécution des travaux :

Afin de garantir la sécurité des citoyens, **le déneigement complet des bornes-incendie doit être effectué dans les 24 heures suivant la fin d'une accumulation significative de neige**. Aucun avis officiel n'est donné à l'entrepreneur pour commencer les opérations. L'entrepreneur doit procéder au déneigement dès qu'il y a une accumulation de neige de deux centimètres et demi (2,5 cm) provenant d'une ou plusieurs précipitations. Le déneigement inclut de façon non limitative, le grattage, le soufflage des espaces autour des bornes incendies **à l'aide d'un tracteur** en bonne condition de marche, d'un minimum de 50 forces (h.p.) et muni d'un godet hydraulique à l'avant et d'un souffleur à neige à l'arrière. Le déneigement mécanique doit être complété manuellement à l'aide d'une pelle de façon à assurer la libération complète de la neige accumulée sur et autour des bornes d'incendie. La neige devra être soufflée entièrement et entassée de façon à dégager entièrement la voie publique.

L'entrepreneur doit s'assurer que les biens de la Municipalité tels que les enseignes, la signalisation, les lampadaires, les bornes d'incendie, les arbres et autres ne soient pas endommagés lors des opérations de déneigement. L'entrepreneur est responsable des dommages causés à la propriété de la Municipalité ainsi qu'aux propriétés privées au cours et à l'occasion de l'exécution de son contrat.

L'entrepreneur devra fournir des équipements et des véhicules de déneigement en bon ordre de fonctionnement, inspectés selon les normes de la Société automobile du Québec. Une liste du matériel avec lequel l'adjudicataire se propose d'exécuter les travaux doit être transmise à la Municipalité avant le début de la saison.

Si l'entrepreneur fait défaut des obligations et ou si le directeur constate que l'entrepreneur n'a pas fait ou n'a pas bien effectué les travaux exigés en vertu du présent document ou n'y apporte pas toute la diligence requise ou ne respecte pas les délais, le directeur pourra mettre en œuvre les équipes et outillages nécessaires pour suppléer au défaut de l'entrepreneur sur simple avis verbal. Dans le cas où la Municipalité serait obligée d'effectuer les travaux elle-même, l'entrepreneur s'engage à rembourser à la Municipalité les dépenses encourues et, de ce fait, autorise la Municipalité à déduire lesdites dépenses à même les versements.

Présentation des soumissions :

Toute soumission doit être remise à la directrice générale afin de recevoir une preuve de dépôt de ladite soumission, et ce, aux heures d'ouverture du bureau municipal (mardi, mercredi et jeudi entre 10h et 15h), sous enveloppe cachetée identifiée « **Soumission pour le déneigement des bornes d'incendie** ». Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, jeudi le 2 octobre 2025 et ouvertes avant la séance du conseil municipal le soir-même, à 19h45, dans la salle du conseil.

Le prix soumis est un prix forfaitaire qui englobe toutes les dépenses avant les taxes applicables. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune compensation pour augmentation de salaires, hausse de taxes, coût élevé du carburant, etc.

Document à fournir avec la soumission

Une preuve d'assurance-responsabilité couvrant les travaux pour lesquels le soumissionnaire offre ses services devra être fournie en vue d'obtenir le contrat.

Clause de réserve

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Gilbert ce 9e jour du mois de septembre 2025.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Résumé des séances du conseil de juillet et août

- Dépôt du rapport du maire aux citoyens relativement à la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2024
- Autorisation de fermeture du bureau municipal du 7 au 18 août 2025
- Adoption du calendrier de publication du Gilbertain modifié pour l'année 2025
- Appui au projet de Mme Meggie Perron pour la requalification de l'église
- Transfert des opérations des administrateurs du centre médical (CMPOP)
- Octroi d'un mandat pour la réalisation des plans et devis pour le réaménagement du chemin de la Baie à Arpo groupe-conseil
- Approbation du plan projet de lotissement numéro 46_a424pr3v6 de M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre— projet de lotissement et de réaménagement de l'intersection du chemin de la Baie
- Soutien financier aux opérations de la Capsa, organisme de bassin versant pour l'année 2025
- Contribution financière à la Chambre de commerce de l'Ouest de Portneuf pour le Groupe d'action en développement durable
- Acquisition d'un enregistreur de données auprès de Compteurs d'eau du Québec (CDEDQ) pour le compteur de la route 354
- Adoption du règlement numéro 152-2025 : citation de l'Église de Saint-Gilbert
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 155-2025, règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable abrogeant le règlement 04-2020 relatif à l'économie d'eau potable
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme U-04-2014 afin d'agrandir l'affectation extraction à même une partie de l'affectation agricole dynamique
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d'agrandir la zone extraction Ex-1 à même une partie de la zone agricole dynamique A-1
- Nomination de Mme Catherine Plante au sein du Comité des loisirs de la municipalité
- Autorisation de passage au Club motoneige Poulamon inc. pour les sentiers 3, 23 et sentier de la Baie ainsi que dans l'emprise d'une section de la rue Principale
- Octroi de contrat de réfection d'asphalte sur la rue Principale
- Approbation du règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88 $

Édition 2025

FONDATION SANTÉ PORTNEUF

RALLYE GOURMAND

présenté par

MRC de PORTNEUF

Une aventure gastronomique au profit de la santé

Faites partie de cette aventure gourmande et solidaire, où chaque arrêt est une occasion de célébrer le savoir-faire local et de faire une réelle différence dans la communauté.

- Date : 5 octobre 2025 (départs entre 10h30h et 12h30)
- Objectif financier : 75 000 $ net pour améliorer les soins de santé dans Portneuf
- Visibilité exceptionnelle pour nos partenaires

Joignez-vous à nous pour faire du Rallye Gourmand 2025 un succès aussi savoureux que solidaire !

VITALITÉ RURALE

SITUATION · SOLUTIONS · RÉSULTATS

RÉUNION D'INFORMATION

mercredi 17 septembre à 18h30

Restaurant Le Chavigny

Invitation a toutes les personnes jeune et moins jeune qui s'intéressent au maintien des services de proximité commerces écoles etc,

Pourquoi :

- Pour comprendre la démarche de revitalisation rurale amorcé il y a 15 ans dans l'Ouest de Portneuf.
- Pour comprendre comment les projets sont priorisés.
- Bilan des réalisations concrètes depuis 15 ans
- Et où en sommes-nous avec le Centre provincial d'expertise en énergie biomasse Desjardins.

Chambre de commerce secteur ouest de Portneuf

Groupe d'action en développement durable

REVITALISATION RURALE